

fait lui-même. J'avais transmis au conseil des ministres un mémoire de nature confidentielle, tracé pour l'information de mes collègues, et basé sur toutes les demandes en obtention de subventions affectées à différents chemins de fer ; Eh bien, on s'est servi ouvertement de ce document dans cette enceinte parlementaire, et on a ajouté que j'avais soumis à mes collègues une certaine estimation se rattachant aux besoins financiers, dépassant de beaucoup celle soumise par le ministre des Chemins de fer lui-même. Non seulement ces messieurs se sont-ils servi d'un mémoire confidentiel destiné au conseil des ministres, mais ils ont justifié la chose, et ils ont tronqué ce document.

Cette accusation a été lancée aujourd'hui pour la première fois, bien qu'elle semble se rapporter à des débats qui ont eu lieu il y a sept ou huit ans. S'il y avait quelque motif de plainte, on aurait dû, ce me semble, les faire connaître à cette époque lorsque les faits étaient présents à la mémoire de tous les intéressés et lorsqu'une enquête éclairée aurait pu être ouverte au besoin. Cependant, puisque l'accusation a été lancée même à cette époque tardive, je désire lui opposer le démenti le plus complet et le plus catégorique. A cette époque, il fut question d'un projet de budget supplémentaire que l'ancien gouvernement conservateur aurait préparé en 1896, sans le soumettre à la Chambre. Nos adversaires n'ont jamais prétendu que ce projet de budget fut un document confidentiel. Il avait été répandu à profusion parmi les candidats conservateurs ; on en avait fait usage au cours de l'élection. Un simple député conservateur en parla devant la Chambre et divulgua une partie de ce qu'il renfermait. L'honorable M. Foster, qui a traité ce sujet ici même, n'a pas prétendu que ce fût un document secret du conseil ni un document confidentiel. Il a soutenu qu'il ne s'agissait que d'un mémoire préparé par les commis du ministère et qui ne fut jamais soumis au conseil des ministres.

Au député de Lanark qui m'accuse de m'être servi devant la Chambre d'un mémoire confidentiel qu'il avait préparé relativement aux subventions aux chemins de fer, j'oppose le démenti le plus catégorique ; je ne puis même comprendre de quoi il parle. Je déclare positivement et sans restriction que je ne me suis jamais servi au cours d'un débat, ici ou ailleurs, du document confidentiel dont parle l'honorable député ni d'aucun autre document confidentiel quelconque.

L'honorable M. J. HAGGART : Il y a déjà quelques années que l'honorable ministre des Finances a accusé l'ancien gouvernement d'avoir déposé un projet de budget beaucoup plus élevé que celui qu'il soumettait lui-même. Il prétendit alors que ces estimations budgétaires avaient été approuvées par le conseil des ministres. En réalité, c'était des estimations préparées par les différents ministères, et plus particulièrement par celui des Chemins de fer et Canaux, et celui des Travaux publics, pour être présentées au conseil. On avait mis dans

ces estimations toutes les demandes qui avaient été formées, pour l'information des collègues des ministres des Chemins de fer et des Travaux publics, mais le conseil n'a jamais rien décidé au sujet de ces estimations. Le gouvernement fut défait avant de pouvoir se prononcer. Cependant le ministre des Finances, pour s'excuser de soumettre à la Chambre un budget très élevé, expliqua que les anciens ministres, quand ils étaient au pouvoir, avaient présenté ces estimations. Je prétends que c'était un document confidentiel. Je sais qu'il ne fut communiqué, par mon département, à aucun membre du parlement. J'établissais une comparaison entre la conduite du ministre des Finances, qui qui s'était servi de ce document, et celle du chef de l'opposition qui avait parlé du mémoire de M. Blair. Il s'agissait d'un document que l'honorable ministre disait avoir été préparé pour être soumis au Conseil, mais les estimations qu'il contenait, n'étaient là que pour faire l'objet d'une étude par mes collègues et non pour être soumises à la Chambre.

Après avoir pris connaissance de toutes les demandes qui nous avaient été faites, nous avons choisi celles que nous considérons dignes d'être recommandées au Conseil et mises dans les estimations sur lesquelles le Conseil serait appelé à se prononcer, et qui ne devaient pas nécessairement être présentées à la Chambre. C'est parce qu'on a prétendu que ce mémoire contenait les demandes de crédits approuvées par le cabinet que je me suis servi du langage que le ministre des Finances me reproche. Je n'ai voulu blesser personne, et si quelqu'un se croit offensé, je n'ai pas la moindre objection à retirer ce que j'ai dit.

Ces estimations avaient été préparées par les différents ministères et ne devaient pas être distribuées. Aucun membre du parlement, autant que je sache, n'en a pris connaissance. L'intention était de les soumettre à mes collègues et l'honorable ministre des Finances en présentant son budget a cherché à le faire excuser, en faisant allusion à ces estimations que j'avais préparées pour les soumettre à mes collègues.

L'honorable M. FIELDING : Je corrobore avec plaisir ce que vient de dire l'honorable député concernant les relations agréables que nous avons toujours eues, et je suis heureux de l'entendre déclarer qu'il n'a rien voulu dire qui fût de nature à les troubler.

Deux questions étaient en jeu, dans ce qu'il a dit. La première se rapportant aux estimations dont lui et moi venons de parler. Mais, outre cela, il a aussi parlé d'un document spécial, un mémoire confidentiel, préparé par lui-même, relativement aux subventions aux chemins de fer. C'est ce document dont il me reproche d'avoir fait usage devant la Chambre.

M. HAGGART : Je n'ai jamais eu cette intention. Je n'ai pas revu les épreuves de mon discours, mais j'ai voulu parler des